



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aéroports

Question écrite n° 18486

Texte de la question

M. Dino Ciniéri appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur la menace de fermeture du site de maintenance aéronautique régional d'Andrézieux-Bouthéon. En effet, il y a trois ans, Air France s'est assuré une position de quasi-monopole sur le marché domestique en rachetant les compagnies aériennes de 3e niveau, celles qui effectuaient les dessertes régionales avec des appareils de moins de 100 places, à partir des petits aéroports français. Les compagnies Proteus Airlines, Flandre Air et Régional Airlines ont été fusionnées dans une seule compagnie du nom de Régional Compagnie Aérienne Européenne pour opérer sous pavillon exclusif d'Air France. Malgré les engagements qui avaient été pris par Air France dans le développement et la pérennisation des lourds investissements entrepris par des collectivités territoriales, force est de constater aujourd'hui que rien n'a été fait. Le site de maintenance aéronautique régional d'Andrézieux-Bouthéon est menacé de fermeture alors qu'il emploie 47 personnes et qu'il a fait l'objet d'un FEDER pour le financement de son installation. C'est aussi, petit à petit, l'arrêt d'un grand nombre de lignes reliant de petits aéroports. Dans la situation actuelle, Air France ne doit-elle pas assumer pleinement toute sa responsabilité ? Il lui demande en conséquence si, dans le cadre de la loi de modernisation sociale, un plan de sauvegarde de l'emploi peut être prévu et si des actions peuvent être mises en place pour le soutien du bassin d'emploi. Air France ne devrait-elle pas faire preuve d'imagination afin de ne pas détériorer encore plus la situation économique que vit à ce jour cette région ?

Texte de la réponse

La compagnie Régional CAE, issue de la fusion en avril 2001 de trois compagnies (Flandre Air, Proteus Airlines et Regional Airlines), a enregistré de lourdes pertes lors de ses trois derniers exercices. De ce fait, la compagnie est dans l'obligation de se restructurer afin de retrouver une exploitation équilibrée. Elle a, dans ce cadre, engagé une réflexion sur son organisation industrielle, dont il est ressorti que la dispersion de ses activités de maintenance sur trois sites industriels (Saint-Étienne, Clermont-Ferrand et Lille) générerait d'importants surcoûts. De façon à retrouver un niveau de coût de maintenance compétitif avec ceux de ses concurrentes, Régional CAE a rationalisé son organisation en transférant l'activité de l'atelier de Saint-Étienne à celui de Clermont-Ferrand. Cette décision s'est accompagnée, comme le prévoit la législation du travail, d'un plan de sauvegarde de l'emploi, qui a été présenté en comité d'entreprise. Régional CAE a notamment proposé un emploi à Clermont-Ferrand à chacun de ses salariés de l'établissement de Saint-Étienne. Par ailleurs, Régional CAE, en partenariat avec la communauté d'agglomération de Saint-Étienne, a entamé des démarches visant à installer une nouvelle entreprise sur le site. Le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer rappelle que, dans le cadre de l'autonomie de gestion qui leur est reconnue, les dirigeants de la compagnie Air France et de ses filiales, comme ceux de toutes les autres compagnies aériennes françaises, organisent leur réseau, leur exploitation et leurs activités industrielles en fonction de leurs objectifs, parmi lesquels la recherche de l'équilibre financier revêt légitimement un caractère prioritaire.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18486

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mai 2003, page 3775

Réponse publiée le : 6 octobre 2003, page 7667